

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le treizième (13e) jour d'octobre 2020, à 19 h 40, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Monsieur Marco Périgny, Madame Carole Hubert-Ruel, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-10-190

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020
- 04 Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2020
- 05 Adoption des états financiers au 30 septembre 2020
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Demande de branchement à l'aqueduc municipal
- 08 Demande de financement pour de l'album des finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune
- 09 FQM : résolution - Projet de loi 67
- 10 FQM : renouvellement assurances collectives
- 11 Résolution d'appui au Camp Val Notre-Dame
- 12 Paiement de la facture de MGEF, travaux Rang Sud, décompte progressif n°1 (MEK-P0151)
- 13 Résolution de demande au Gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis
- 14 Achat camion
- 15 Dépôt du premier projet de règlement numéro 204-2020 modifiant le règlement de construction numéro 204-2011
- 16 Avis de motion règlement de construction numéro 204-2020
- 17 Dépôt du premier projet de règlement numéro 203-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 203-2011
- 18 Avis de motion règlement de zonage numéro 203-2020
- 19 Dépôt du premier projet de règlement numéro 201-2020, règlement administratif
- 20 Avis de motion règlement administratif numéro 201-2020
- 21 Dépôt du premier projet de règlement numéro 291-2020, modifiant le règlement sur les usages conditionnels
- 22 Avis de motion règlement numéro 291-2020 portant sur les usages conditionnels
- 23 Affaires diverses :
 - .1 Inspection du bâtiment abritant la Caisse populaire
 - .2 Délai pour branchement au réseau d'égout au secteur lac-à-la-tortue
 - .3 Remplacer les bornes au 3660, rue Saint-Cyr et à la station d'égout rang Saint-Pierre Nord
 - .4 Moratoire sur les résidences de tourisme
 - .5 Moisson Mauricie
 - .6 Budget 2021 Transport adapté Mékinac

- .7 Dépôt d'une lettre de la Corporation de développement de Hérouxville
- 24 Questions :
- 25 Levée de la séance

— Adoptée —

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020

2020-10-191

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

- Adoptée -

04 Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2020

2020-10-192

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en septembre 2020 pour un montant de 7315.49 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 30 septembre 2020 pour un montant de 126952.77 \$. D'approuver les salaires nets versés en septembre pour un montant de 16555.95 \$.

— Adoptée —

05 Adoption des états financiers au 30 septembre 2020

2020-10-193

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 30 septembre 2020. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 30 septembre 2020 !

— Adoptée —

06 Correspondance (résolutions)

- .1 CTA Mékinac : prévisions budgétaires et cotisation 2021 pour le service de transport adapté
- .2 Transports Québec : programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales élaboration des plans et devis – versement d'une subvention de 2 865 \$ pour l'élaboration des plans et devis
- .3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – exercice financier 2021
- .4 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 : Hérouxville recevra la somme de 71 636 \$

07 Demande de branchement à l'aqueduc municipal

2020-10-194

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'accepter la demande de branchement à l'aqueduc municipal pour le 9, rue du Ruisseau. QUE les coûts reliés à un tel branchement sont aux frais des propriétaires !

- Adoptée -

08 Demande de financement pour de l'album des finissants de l'École secondaire Paul-Le Jeune

2020-10-195

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu de contribuer à l'album des finissants édition 2020-2021 de l'école secondaire Paul-Le Jeune pour un montant de 40 \$.

- Adoptée -

09 FQM : résolution - Projet de loi 67

2020-10-196

Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les

procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : M. Marco Périgny

Et il est résolu :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

- Adoptée –

10 FQM : renouvellement assurances collectives

2020-10-197

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu d'accepter le renouvellement des assurances collectives des employés municipaux auprès de la FQM (regroupement de la Mauricie) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

- Adoptée -

11 Résolution d'appui au Camp Val Notre-Dame

2020-10-198

ATTENDU QUE les camps de vacances du Québec sont durement touchés par les mesures sanitaires et les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE ces organisations contribuent à la vitalité et au développement économique local en assurant chaque année la création d'emplois de qualité;

ATTENDU QUE les camps certifiés jouent un rôle capital dans le développement des enfants et des familles qui les fréquentent et des jeunes adultes qui y travaillent;

ATTENDU QUE le camp de vacances Camp Val Notre-Dame est un acteur économique et social important pour la municipalité de Hérouxville;

ATTENDU QUE les camps de vacances de vacances sont un des seuls secteurs d'activité n'ayant toujours pas obtenu l'autorisation du gouvernement pour reprendre leurs opérations;

ATTENDU QUE la perte importante de revenus de ces organisations pour l'année 2020 menace directement la pérennité des camps de vacances et qu'aucun soutien financier n'ait encore été alloué de la part du gouvernement du Québec afin de répondre à cette situation;

Il est proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

QUE le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de répondre promptement à l'appel des camps de vacances du Québec et du camp Val Notre-Dame situé au sein de notre municipalité, afin d'offrir le soutien nécessaire à leur survie.

- Adoptée –

12 Paiement de la facture de MGEF, travaux Rang Sud, décompte progressif n°1(MEK-P0151)

2020-10-199

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'accepter la demande de paiement n° 1(décompte progressif) de la compagnie Marcel Guimond et Fils inc.et de payer la somme de 1 251 359,90 \$, taxes incluses pour le projet MEK-P0151 – travaux RIRL – rang Sud Hérouxville.

- Adoptée -

13 **Résolution de demande au Gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis**

2020-10-200

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

- Adoptée -

14 **Achat camion**

2020-10-201

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'autoriser l'achat d'un camion Dodge RAM 2500 2016, numéro de série 3C6UR5JJ6GG106204 au coût de 28 000 \$, taxes en sus. Le vendeur est Perkan inc. QUE la dépense sera absorbée par le surplus accumulé. QUE Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à faire les démarches auprès de la Société d'assurance automobile du Québec pour l'immatriculation du véhicule !

- Adoptée -

15 Dépôt du premier projet de règlement numéro 204-2020 modifiant le règlement de construction numéro 204-2011

Le projet de règlement numéro 204-2020 est présenté par Monsieur Michel Tremblay, conseiller au siège numéro quatre (4). Ce règlement modifie le règlement de construction numéro 204-2011 dans le but de l'actualiser aux normes des assureurs concernant les protections contre les refoulements.

2020-10-202

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 204-2020 modifiant le règlement de construction numéro 204-2011.

- Adoptée —

16 Avis de motion règlement de construction numéro 204-2020

AVIS DE MOTION présentée par M. Michel Tremblay, conseiller au siège numéro 4 concernant la présentation, à une prochaine séance, d'un règlement modifiant le règlement de construction numéro 204-1011.

17 Dépôt du premier projet de règlement numéro 203-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 203-2011

Le projet de règlement numéro 203-2020 est présenté par Monsieur Michel Tremblay, conseiller au siège numéro quatre (4). Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 203-2011 dans le but d'ajouter un usage dans la zone 91-Ad (sm). Il a aussi pour but d'arrimer la réglementation avec les recommandations de la MMQ concernant les clapets antiretours.

2020-10-203

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 203-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 203-2011.

- Adoptée -

18 Avis de motion règlement de zonage numéro 203-2020

AVIS DE MOTION présentée par M. Michel Tremblay, conseiller au siège numéro 4 concernant la présentation, à une prochaine séance, d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 203-1011.

19 Dépôt du premier projet de règlement numéro 201-2020, règlement administratif

Le projet de règlement numéro 201-2020 est présenté par Monsieur Michel Tremblay, conseiller au siège numéro quatre (4). Ce règlement modifie le règlement administratif numéro 201-2011 dans le but d'augmenter les montants d'amendes minimales tel que recommandé par la MMQ.

2020-10-204

Proposé par : M. Michel Tremblay

Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 201-2020 modifiant le règlement administratif numéro 203-2011.

- Adoptée -

20 Avis de motion règlement administratif numéro 201-2020

AVIS DE MOTION présentée par M. Michel Tremblay, conseiller au siège numéro 4 concernant la présentation, à une prochaine séance, d'un règlement modifiant le règlement administratif 201-2011.

21 Dépôt du premier projet de règlement numéro 291-2020, modifiant le règlement sur les usages conditionnels

Le projet de règlement numéro 291-2020 est présenté par Madame Diane Jacob, conseillère au siège numéro trois (3). Ce règlement modifie le règlement numéro 291-2015 portant sur les usages conditionnels dans le but d'ajouter l'usage « résidences de tourisme », de même que des critères pour l'évaluation de ce type de demande.

2020-10-205

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 291-2020 modifiant le règlement numéro 291-2015 portant sur les usages conditionnels.

- Adoptée -

22 Avis de motion règlement numéro 291-2020 portant sur les usages conditionnels

AVIS DE MOTION présentée par M. Michel Tremblay, conseiller au siège numéro 4 concernant la présentation, à une prochaine séance, d'un règlement modifiant le règlement numéro 291-2015 portant sur les usages conditionnels.

23 Affaires diverses :

.1 Inspection du bâtiment abritant la Caisse populaire

2020-10-206

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'accepter l'offre de la compagnie « Inspec de Francheville » pour l'inspection de l'immeuble sise au 1160, Saint-Pierre à Hérouxville. Le coût est de 1150 \$, taxes en sus. Cette résolution fait suite à l'offre de Desjardins de nous vendre cet immeuble pour des fins municipales.

- Adoptée -

.2 Délai pour branchement au réseau d'égout au secteur lac-à-la-tortue

2020-10-207

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'accorder un délai supplémentaire pour le branchement des propriétés du secteur lac-à-la-tortue, à l'égout municipal. La nouvelle date limite est le 31 août 2021.

- Adoptée -

.3 Replacer les bornes au 3660, rue Saint-Cyr et à la station d'égout rang Saint-Pierre Nord

2020-10-208

Proposé par : M. Marco Périgny
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu de mandater Martin Durocher, arpenteur-géomètre pour la remise en place des bornes disparues lors des travaux d'assainissement des eaux du secteur lac-à-la-tortue au 3660, rue Saint-Cyr et à la station de pompage du rang Saint-Pierre Nord.

- Adoptée -

.4 Moratoire sur les résidences de tourisme

2020-10-209

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à l'étude d'un règlement portant sur l'usage conditionnel des résidences de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE ce type de résidences est à la hausse sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il faut encadrer ce type d'usages;

Il est proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

QUE le conseil municipal de Hérouxville décrète un moratoire sur l'implantation des résidences de tourisme sur son territoire.

- Adoptée -

.5 Moisson Mauricie

2020-10-210

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu de verser un montant de 53.76 \$ à Moisson-Mauricie afin de les aider dans la poursuite de leur mission d'aide alimentaire.

- Adoptée -

.6 Budget 2021 Transport adapté Mékinac

2020-10-211

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu que ce conseil mandate la Corporation de transport adapté Mékinac afin d'organiser le service de transport adapté sur son territoire pour l'année 2021. D'accepter les prévisions budgétaires de la Corporation transport adapté Mékinac et précise son adhésion pour l'année 2021 en acceptant de payer la quote-part pour ce service. Le coût annuel est de 4 533.31 \$ payable le 1^{er} janvier 2021.

- Adoptée -

.7 Dépôt d'une lettre de la Corporation de développement de Hérouxville

2020-10-212

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu que ce conseil appuie la décision de la Corporation de développement de

Hérouxville d'embaucher un commis-comptable pour le Domaine Tavibois et suivre les recommandations du comité de sélection formé de personnes provenant du Carrefour Emploi Mékinac.

À ce sujet, Monsieur le Maire utilise son droit de veto. La décision est donc reportée à la séance suivante.

24 Questions

- .1 Projet de loi 67
- .2 Projet de règlement n°291-2020
- .3 Publication des avis

25 Levée de la séance

2020-10-213

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu de lever la séance à 20h15.

— Adoptée —